

Dans Maurice Lemire (édit.), *L'Institution littéraire. Actes du colloque organisé conjointement par l'Institut québécois de recherche sur la culture et le Centre de recherche en littérature québécoise*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture et Centre de recherche en littérature québécoise, 1986.

NOTES

1. J'ai déjà exprimé quelques-unes de ces réflexions dans une communication intitulée «Théâtre et Littérature», présentée à l'ACFAS, à Québec, en mai 1984. Parmi les autres problèmes que soulèvent les frontières du littéraire, on peut noter ceux que crée le livre-objet, le «livre blanc» (le livre sans texte) et, bien sûr, l'essai.
2. Ces frontières ne sont pas que théoriques: quelle part un dictionnaire ou une histoire de la littérature québécoise doivent-ils accorder aux littératures franco-ontarienne, franco-américaine, acadienne? À partir de quel moment ces littératures deviennent-elles des littératures autonomes?
3. Alain Lipietz, *Crise et Inflation. Pourquoi?*, Paris, François Maspéro, 1979, 381 p.; Michel Aglietta, *Régulation et Crise du capitalisme*, Paris, Calmann-Lévy, 1982, xxii, 334 p.; *idem*, *la Violence de la monnaie*, Paris, Presses universitaires de France, 1982, 324 p. (avec André Orléan); Nicos Poulantzas, *l'État, le Pouvoir, le Socialisme*, Paris, Presses universitaires de France, 1978, 300 p.; En collaboration, *Pour une critique du droit*, Grenoble et Paris, Presses universitaires de Grenoble et François Maspéro, 1978, 146 p. Il ne s'agit ici bien sûr que des principaux textes ayant alimenté ma réflexion. En plus de critiquer le concept d'Appareil idéologique d'État, tel que développé par Louis Althusser, ils offrent une théorie de la régulation sociale, une analyse des formes institutionnelles dans lesquelles elle s'inscrit (la négociation collective, la monnaie, le droit) et des propositions pour l'analyse des mouvements et des conflits sociaux.
4. Voir à ce sujet, Maurice Lemire, «les Relations entre écrivains et éditeurs au Québec au 19^e siècle», dans *l'Imprimé au Québec. Aspects historiques (18^e-20^e siècles)*, sous la direction d'Yvan Lamonde, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1983, p. 207-224 [v. p. 212-218].
5. Cette loi fut par la suite amendée plusieurs fois pour rendre compte du développement de la technologie et de l'apparition des nouveaux médias. Mais l'essentiel demeure: aucun de ces amendements ne remet en cause la nécessité du support-médium.
6. C'est précisément cette aberration qui présente la plus grande difficulté pour toute théorisation de l'institution de la littérature. Il faut, à mon avis, cesser de résoudre par commodité cette contradiction, en privilégiant l'un ou l'autre de ces aspects, et la prendre comme elle est, pour voir ses effets.
7. François Hertel, «la Crise des créateurs ou la Trahison des clercs», *le Mauricien*, octobre 1937, p. 12.
8. André Belleau, «la Démarche sociocritique au Québec», *Voix et Images*, vol. VIII, n° 2 (hiver 1983), p. 299-310.

THÉORIE INSTITUTIONNELLE ET LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE

Benoît Melançon

En janvier 1985, on pouvait lire dans les pages culturelles d'un quotidien montréalais ce sous-titre qui laisse rêveur: Madame Une telle (laissons-la anonyme) «en exil de l'institution littéraire !!». Dans l'article que coiffait ce sous-titre, on insistait sur le refus qu'aurait opposé l'écrivaine à l'institution littéraire québécoise. Que, par la suite, l'écrivaine se soit défendue d'un tel refus, cela ne change rien à ce que nous voudrions lire comme un triple symptôme.

Premier symptôme: si le terme d'institution littéraire, à défaut du concept ², est présent dans les pages culturelles du *Devoir*, c'est qu'il y a là, au moins partiellement, effet de mode. Il n'est guère dans les habitudes du *Devoir*, en effet, de faire sortir la littérature de sa «pureté idéale», ce qui serait un des effets de l'analyse institutionnelle selon Jacques Dubois ³. Deuxième symptôme: la réduction qu'entraîne l'effet de mode fait que l'institution dont parle le journaliste se limite à ce que Dubois appelle la «façade du système ⁴». De cette institution-chose, il ne nous manque, dans l'article, que l'adresse. Cela entraîne le troisième symptôme: l'institution littéraire est ici considérée comme un appareil coercitif, un appareil de pouvoir, du «pouvoir de l'autre» comme le dit fort justement Lise Gauvin ⁵.

Ces trois symptômes, en plus de parler du fonctionnement de la pratique journalistique, nous renseignent sur un état plus large de la recherche institutionnelle. La non-reconnaissance de la dimension discursive de l'analyse institutionnelle, au profit de la dimension matérielle, nous paraît être un des traits essentiels des travaux actuels sur l'institution. Nous nous proposons de voir, dans un premier temps, quelle est cette dimension discursive et en quoi elle se distingue de la dimension matérielle du fonctionnement institutionnel. Nous voudrions ensuite isoler quelques éléments qui nous semblent fondamentaux

pour comprendre l'une et l'autre dimension dans le contexte québécois. Présentant d'abord les caractéristiques de la dimension matérielle, puis celles de la dimension discursive, nous reconnaissons séparer arbitrairement des choses qui ne sauraient l'être aussi nettement: notre exposé gagnera ainsi en clarté, du moins nous l'espérons, ce qu'il perdra en nuances⁶.

ÉTAT DE LA RECHERCHE

Depuis la parution de *l'Institution de la littérature. Introduction à une sociologie* de Jacques Dubois, il est devenu à la mode d'étudier la littérature en tant qu'ensemble d'appareils institutionnels. Reprenant et développant (principalement) le *Qu'est-ce que la littérature?* de Jean-Paul Sartre, le *Degré zéro de l'écriture* de Roland Barthes et les travaux du sociologue Pierre Bourdieu sur les champs culturels, Dubois a le mérite, entre autres, de livrer la première réflexion synthétique sur une idée «généralement peu reçue⁷», mais qui faisait partie à l'époque d'une espèce d'«air du temps théoriques⁸». On en prendra pour exemples les thèses soutenues par Christophe Charle en 1975 et Rémy Ponton en 1977, la première sur *la Crise littéraire à l'époque du naturalisme* (thèse publiée en 1979), la seconde sur «le Champ littéraire en France, de 1865 à 1905». Plus qu'une mode, la recherche institutionnelle s'impose donc, à différents endroits mais au même moment, comme renouvellement critique des approches historique, biographique et sociologique du fait littéraire.

Rapidement, la recherche institutionnelle fait une percée sur le marché — pour utiliser sa propre terminologie. Au Service du professeur Dubois à l'Université de Liège, on dépose plusieurs mémoires inspirés de la recherche institutionnelle. Des articles sont publiés dans *Poétique, Actes de la recherche en sciences sociales* et, surtout, *Pratiques et Littérature*. Revue de pédagogie, *Pratiques* a publié un numéro spécial sur «l'Écrivain aujourd'hui» (n° 27, septembre 1980) et sur «la Littérature et ses institutions» (n° 32, décembre 1981); *Littérature* a donné deux numéros sur «l'Institution littéraire» (n° 42, mai 1981 et n° 44, décembre 1981). En 1979, Régis Debray fait paraître son essai sur la «médiocratie», *le Pouvoir intellectuel en France*, suivi en 1981 par Hamon et Rotman avec leurs *Intellocrates. Expédition en haute intelligentsia*; sans relever directement du modèle critique de l'institution littéraire, ces travaux sont à rapprocher, nous semble-t-il, de l'«air du temps» évoqué plus haut.

Au Québec, la recherche universitaire a emboîté le pas à la recherche européenne avec, comme il se doit, quelques années de retard. La revue *Voix et Images* a publié des textes sur «les Écrivains dans l'histoire littéraire du Québec» (Janine Boynard-Frot, 1981), sur «les Romanciers du XIX^e siècle face à leurs romans» (Javier García Méndez, 1983) et sur «Notion et/ou Fonctions de la littérature (nationale québécoise) au XX^e siècle» (Robert Giroux, 1979). Lors du colloque de Montréal en 1981 sur les *Lectures européennes de la litté-*

ature québécoise (Leméac, 1982), Lise Gauvin aborde la question institutionnelle, à la fois dans une communication et lors d'une table ronde, à laquelle participaient, entre autres, Jacques Dubois et Gilles Marcotte. Ces interventions sont à rapprocher, par leur caractère «exploratoire», du numéro 134 de *Liberté* sur «l'Institution littéraire québécoise», dont on retiendra surtout les textes de Gilles Marcotte et d'André Belleau. À l'Université Laval, les groupes Paralique (paralittérature québécoise) et Liquefasc (littérature québécoise en fascicules) sondent les limites du champ littéraire en interrogeant les productions populaires. C'est toutefois à l'Université de Sherbrooke que la recherche institutionnelle est la plus développée: plusieurs mémoires y sont déposés, dont celui d'Hélène Lafrance sur *Yves Thériault et l'institution littéraire québécoise*, prix Edmond-de-Nevers 1984; des recherches en cours ou complétées, d'étudiants ou de professeurs (Jacques Michon, Richard Giguère, Robert Giroux) sont publiées, dans les *Cahiers d'études littéraires et culturelles* ou dans des publications collectives comme *le Spectacle de la littérature* (1984). Signalons enfin la parution récente de *Trajectoires. Littérature et Institutions au Québec et en Belgique francophone* (1985), publication issue d'un programme de recherche interuniversitaire Québec / Belgique.

DOUBLE NATURE DE L'INSTITUTION LITTÉRAIRE

S'il est un reproche que l'on peut adresser à la recherche institutionnelle dans son ensemble, c'est son manque d'attache proprement textuelle. On peut le constater à la seule lecture des titres d'articles ou de livres, l'analyse institutionnelle s'est jusqu'à ce jour présentée principalement comme une analyse des «alentours» du texte. Dubois précise d'ailleurs, et accepte, que le rôle de l'analyse institutionnelle consiste «à éclairer ou à expliquer la production des textes et non à se substituer à leur examen⁹». Si la recherche institutionnelle parvient à renouveler l'approche du fait littéraire, elle réussit donc rarement à montrer ce que fait l'institution dans les textes, où et comment elle le fait. Mais l'analyse institutionnelle n'est pas qu'une analyse du littéraire en tant que système; elle est aussi une analyse des marques du système sur et dans les textes. Le terme même d'*institution* n'a-t-il pas quelque chose de trop *institutionnel* (au sens restrictif)?

Il nous semble, sans rien vouloir enlever aux prises de position de Dubois, que l'analyse institutionnelle peut et doit faire plus qu'«éclairer» ou «expliquer» la production des textes. Pour reprendre les propos d'André Belleau, nous voudrions insister sur le fait que l'on est trop souvent enclin à ne considérer, de l'institution littéraire, «que sa base matérielle et à négliger sa superstructure régulatrice et normative¹⁰». Opposant «fait d'appareil» et «fait de discours», Belleau montre

qu'entre la masse des discours (et donc des codes) qui composent le discours social d'une part, et le texte littéraire de l'autre, l'institution fonctionne [...] à

la façon d'un relais, d'une médiation obligée; elle préside au choix même des codes ou mieux encore, elle agit comme le code des codes¹¹.

Dans la même optique, signalons que Lise Gauvin oppose «instituant» et «institué»¹² et Jean-Marc Lemelin, «avoir» (appareil d'institution) et «pouvoir» (institution idéologique)¹³ ou «fondation» et «fondement»¹⁴. Dubois lui-même reconnaît cette distinction en posant que l'appareil littéraire «renvoie peut-être moins à une forme d'organisation qu'à une fonction symbolique et régulatrice insérant le littéraire comme instance spécifique dans la formation sociale¹⁵», mais que le «passage» entre ces deux ensembles est «difficile à réaliser¹⁶».

Faits d'appareil

Appareil idéologique d'État, l'institution littéraire, dans sa dimension d'appareil, se définit triplement, selon Dubois, «comme organisation autonome, comme système socialisateur et comme appareil idéologique¹⁷». Organisation autonome:

un corps d'actes, d'idées, de croyances qui, dans une société donnée, s'impose aux individus. Elle possède ses normes (techniques et artisanales), ses activités propres (programmes, oeuvres, manifestations), son personnel (de l'auteur au professeur de lettres), son appareil économique, son appareil matériel, son appareil idéologique.

Système socialisateur: principalement par l'école, l'institution propose «des modèles et des instruments d'apprentissage». Appareil idéologique: «La représentation de la littérature n'accède à nos consciences que fortement idéalisée: nous percevons le littéraire comme détaché de toute régulation sociale et comme le lieu où ne se rencontrent que de pures vocations¹⁸.»

L'institution est encadrement social des textes et des agents du circuit littéraire, ainsi qu'instance de légitimation (littéraire et sociale). Institution parmi d'autres, elle ne peut jouir que d'une relative autonomie dans la sphère sociale. Pour Dubois, le statut autonome de l'institution littéraire est d'ailleurs «la condition primordiale du fait institutionnel¹⁹». Sans autonomie, pas d'institution, mais l'autonomie est relative: l'institution «n'échappe pas aux rapports de force et de pouvoir qui animent la formation sociale, et par-delà à la lutte des classes²⁰». La relativité de l'autonomie de l'institution littéraire sera fortement marquée au Québec, société où les appareils sont particulièrement rapprochés spatialement et idéologiquement.

En tant que fait d'appareil, l'institution littéraire est un système externe principalement constitué de l'avant- et du hors- texte, «l'appareil d'une organisation» dit Dubois²¹. Son étude est surtout le fait d'une sociologie littéraire classique (à la Escarpit) ou d'une nouvelle sociologie (à la Bourdieu). On s'y intéresse aux divers appareils (journalistique, critique, académique, éditorial, commercial, scolaire, etc.), à la formation des écoles, groupes, mouvements, à la dotation culturelle et sociale des agents (écrivains, éditeurs, criti-

ques, lecteurs, etc.). Parmi toutes ces instances, les «instances spécifiques de sélection et de consécration» (critique, prix, école, académie) tiennent une place toute spéciale: «pour exister, l'écrivain [...] a besoin d'obtenir une reconnaissance et une légitimation²²». On voit que le texte est prétexte — ce qui n'est nullement un jugement de valeur épistémologique, mais une classification d'objet et de méthode.

Faits de discours

La contribution du critique québécois André Belleau à la théorie de l'institution littéraire est fondamentale en ce qu'elle insiste sur la dimension textuelle du fait institutionnel. Sans minimiser l'importance de la «fonction organisatrice» de l'institution, Belleau s'intéresse surtout à sa «fonction régulatrice», qui est «affaire de langage et de discours», de «norme» et de «relais». Sa démarche a ceci d'intéressant qu'elle met au jour un travail souterrain essentiel à la production des textes: «Il se pourrait que la visibilité de l'Appareil soit inversement proportionnelle à celle de la Norme²³.» La Norme étant le code des codes, Belleau définit celui-ci comme «ce qui dans un texte se signale comme opérant des choix ayant entre eux des rapports, comme imposant des contraintes corrélatives à divers ordres à divers niveaux²⁴». La notion de *choix* est essentielle: parmi tous les matériaux disponibles (littéraires, linguistiques, génériques, thématiques, etc.), l'écrivain doit choisir ce qui constituera son texte. Personnel (conscient et inconscient), ce choix est aussi institutionnel: tous les matériaux ne parviennent pas à l'écrivain, tous ne sont pas également valorisés, tous, une fois repris, ne sont pas reçus par les appareils de légitimation et de consécration. Tout choix est encadré par l'institution.

Malgré un appareil essentiellement «local», la littérature québécoise, toujours selon Belleau, serait traversée par deux codes différents mais complémentaires, le code français et le code québécois. Au plan linguistique comme au plan littéraire (et, on peut le supposer, aux plans narratologique, générique, thématique...), c'est l'opposition des codes qui donnerait à la littérature québécoise sa spécificité. À partir de *Poussière sur la ville* (1953) d'André Langevin par exemple, «les codes littéraires français tendent à déterminer les *qualifications* des personnages tandis que le discours social québécois commande leurs fonctions ou *opérations*, c'est-à-dire ce qu'ils *font* textuellement en dépit de ce qu'ils *sont*²⁵». Bien que tous les choix textuels puissent être, par définition, traités sous cet éclairage, cet exemple de Belleau montre bien le travail de l'institution en tant qu'instance régulatrice.

Ce jeu de l'institution dans les textes n'est pas présent qu'au niveau des choix textuels tels que médiatisés par l'institution. Il l'est également dans la représentation que donne de l'institution le texte. Pensons aux travaux de Belleau²⁶, Jean-Charles Falardeau²⁷ et Jean-Louis Major²⁸ sur le personnage de l'écrivain au Québec, ou à ce qu'il serait possible de tirer d'*Illusions perdues* de Balzac au plan de la représentation de l'appareil éditorial au XIX^e siècle.

Aussi féconde que l'analyse des marques formelles, l'étude de la représentation de l'institution dans les textes offre un champ critique peu exploré jusqu'à maintenant. Y sont présents tant la représentation de l'institution par l'écrivain et donc, jusqu'à un certain point, par elle-même, que les rapports de l'écrivain et de la société avec cette représentation et cette institution.

On voit en quoi une approche comme celle de Belleau modifie fondamentalement l'analyse institutionnelle. L'approche est ici *interne*, discursive, non plus strictement sociologique ou idéologique, comme dans le cas de l'analyse des faits d'appareil. Il s'agit d'étudier les textes en eux-mêmes, en relation avec d'autres textes, mais, c'est là l'essentiel, au travers de la médiation de l'institution. Les exemples de ce type d'analyse sont rares: outre les textes cités de Belleau, on peut penser à ses analyses de la sociocritique²⁹ et de la culture populaire³⁰, ainsi qu'à des textes de Jacques Michon sur Nelligan³¹ et au dernier chapitre de *l'Institution de la littérature* de Dubois, «Statut du texte»³².

L'INSTITUTION LITTÉRAIRE QUÉBÉCOISE: FAITS D'APPAREIL

Comment ces définitions s'appliquent-elles à l'institution littéraire québécoise? Nous voudrions caractériser cette institution au plan des faits d'appareils et ce, en cinq points. Il s'agira à la fois de faire la synthèse d'un certain nombre de recherches publiées et de délimiter les paramètres de ce que pourrait être la recherche à venir.

Jeunesse

Malgré l'existence, à diverses époques, de divers éléments constitutifs de l'institution littéraire (voir, par exemple, les activités de l'École littéraire de Montréal telles qu'analysées par Michon dans le premier chapitre d'*Émile Nelligan. Les Racines du rêve* ou le renouveau littéraire et éditorial amorcé dans les années trente), il faut attendre la fin des années quarante pour que s'assemblent toutes les pièces du puzzle institutionnel québécois. La capitalisation nécessaire à la création d'un appareil éditorial indépendant du clergé est possible grâce à l'activité éditoriale en temps de guerre et à la publication de littérature en fascicules du type *IXE-13*³³. La même activité éditoriale permet d'ébranler la mainmise cléricale sur les textes — lire l'*Index*³⁴. Des écrivains, romanciers et dramaturges, s'imposent avec un réel succès populaire³⁵: Gabrielle Roy avec *Bonheur d'occasion*, Roger Lemelin avec *les Plouffe*, Gastien Gélinas avec *Tit-Coq*³⁶. Des poètes «modernes» (Paul-Marie Lapointe, Gilles Hénault, Roland Giguère) commencent à publier; sans nécessairement se regrouper en école, ils n'ont pas à subir, tel un Nelligan, par exemple, solitude et rejet. En édition poétique, le tournant se situe en 1953 avec la création des Éditions de l'Hexagone, lieu d'animation et de publication conjuguées. La

relecture des textes de la Nouvelle-France, leur insertion dans une tradition (alors) canadienne-française, la cohabitation de plusieurs «strates» d'œuvres, fondent un corpus québécois autonome. L'instruction rendue obligatoire en 1942 prépare un public lecteur. La critique se développe. Au sortir de la Guerre, la société québécoise dans son ensemble se transforme: travail féminin, accroissement du niveau de vie, etc.

Dans les années cinquante, le personnel de l'institution littéraire trouve de nouveaux débouchés (ONF, Radio-Canada), lui permettant une plus grande indépendance matérielle et intellectuelle. Avec la Révolution tranquille, la décléricalisation de la société et l'accroissement de la qualité de vie, l'institution littéraire complétera son autonomisation. Les signes de cette autonomisation sont nombreux: création de maisons d'édition et de revues, renouveau critique, entrée des textes québécois à l'école, promotion de la lecture et de l'écriture littéraires.

Malgré les apparences, notre thèse ne s'oppose en rien à celle de Gilles Marcotte, selon laquelle l'institution littéraire québécoise est «notre plus vieille idée. Comme Dieu existe avant la création, elle précède les œuvres³⁷». Bien qu'il soit juste de reconnaître la pérennité de cette idée depuis James Huston et son *Répertoire national*, nous ne croyons pas que la thèse de Marcotte infirme la nôtre: entre 1850 et 1945 environ, ce n'est pas l'institution littéraire qui a «préséance sur les œuvres», mais justement son «idée», le rêve de cette institution, son projet (même si l'existence d'une telle idée est elle-même, dans une certaine mesure, un fait institutionnel). Tous les appareils n'existaient pas encore qui auraient permis l'éclosion de l'institution. Par nécessité, pourrait-on dire, notre institution, aussi volontariste soit-elle, est beaucoup plus jeune que les discours l'appelant.

Autonomie

Si l'institutionnalisation est liée à des facteurs d'ordre socio-politico-culturel, il est un facteur géographique qui va favoriser l'assez grande autonomie de l'institution littéraire québécoise: l'éloignement Paris-Montréal. Excentrique au sens littéral, la littérature québécoise a dû se doter de sa propre institution. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à étudier, ne serait-ce que rapidement, le développement de la jeune institution littéraire belge: le rapport au «lutétiotropisme³⁸» se pose en termes tout à fait différents dans les deux institutions³⁹.

De Montréal, il n'est guère facile de «monter» (symboliquement) à Paris. Pour quelques Anne Hébert, Jacques Godbout, Réjean Ducharme ou Marie-Claire Blais, plusieurs Hubert Aquin, Victor-Lévy Beaulieu, Jacques Poulin ou Yolande Villemaire, peu ou pas publiés en France. Que cette publication puisse dépendre de facteurs conjoncturels et personnels, on ne saurait le nier; pas plus qu'on ne saurait nier qu'il y ait là des facteurs institutionnels.

Inversement, on vient relativement peu de Paris à Montréal. Si l'on peut trouver les livres des principaux éditeurs français à Montréal, par contre, on ne voit pas tous les écrivains français dans les salons montréalais, si ce n'est par la télévision, *Apostrophes* en tête. Pour un Debray venu présider une rencontre de l'UNEQ à Montréal, une Hélène Cixous donnant cours à l'Université de Montréal, une Marguerite Duras se faisant aduler par sa cour montréalaise, un Claudel ou un Breton de passage, combien de Mauriac, de Sartre, de Camus et de Barthes presque jamais venus. Quand on sait l'importance accordée aujourd'hui aux contacts écrivains-public, on ne saurait minimiser l'importance du facteur géographique dans l'autonomisation et le développement de la littérature québécoise.

Exiguïté

Paris, ce n'est pas seulement loin de Montréal, c'est également beaucoup plus grand. L'exiguïté du marché et du milieu québécois a ses corollaires obligés: récurrence des mêmes visages, formation de chapelles (dont le Québec n'a certes pas le monopole, il est vrai), glorification de quelques grands (ou sacrés tels) écrivains locaux, polémiques et luttes pour le pouvoir symbolique. Selon Gilles Marcotte, l'image de l'écrivain québécois est largement tributaire de cette «impression de proximité (temporelle, spatiale et psychologique)⁴⁰» qui favorise des échanges écrivains-public sur le «mode villageois⁴¹». La «socialité» de l'écrivain québécois, la familiarité de ses rapports avec le public ont d'ailleurs frappé les critiques européens Jacques Dubois⁴² et Claude Duchet⁴³. Faire abstraction de ce phénomène, c'est être incapable de comprendre la polémique entre *la Nouvelle Barre du jour* et *les Herbes rouges*, ou les emportements de l'éditeur Québec/Amérique.

Un autre corollaire de cette exigüité, sur lequel on s'est peu interrogé jusqu'à maintenant, est la proximité des deux sphères de production de l'institution, voire leur perméabilité. Des carrières d'écrivains reposent sur cette interpénétration des sphères lettrées et populaires: celles de Victor-Lévy Beaulieu (voir note 6), de Louis Caron, de Claude Jasmin, même de Michel Tremblay.

Subvention

Comment expliquer la «disproportion évidente entre la faiblesse relative de notre littérature par rapport à de grandes littératures et l'appareil qui couvre tout ça⁴⁴»? Petitesse du marché et éloignement géographique font que la littérature québécoise ne peut s'appuyer sur le public nécessaire à son développement indépendant, tout marché devant compter au moins dix millions de personnes selon un rapport fameux de l'Unesco. Pour survivre avec ses nombreuses revues, sa manie de l'édition à tout crin et ses innombrables prix, l'institution littéraire québécoise doit être subventionnée. Profitant de la lutte politique entre fédéralistes et indépendantistes, chaque clan travaillant à la promo-

tion de sa culture, canadienne ou québécoise, les créateurs peuvent largement tabler sur la générosité gouvernementale et ce depuis la fin des années cinquante. Les subventions tiennent donc une place importante dans la survie de l'institution québécoise, ainsi que dans la création quasi artificielle d'«écrivains professionnels»⁴⁵. De plus, comme le fait remarquer Jacques Michon, les subsides «contribuent à maintenir la concurrence des discours»⁴⁶. Voir à ce sujet le développement — et l'institutionnalisation — de la «modernité» au Québec.

Centralisation

Montréal est le centre aimé-haï de l'institution littéraire québécoise, la moitié de la population québécoise y vivant dans un rayon d'une centaine de kilomètres, les principaux médias y étant regroupés, tout comme les principales maisons d'édition. En termes de «stratégies d'émergence», ce facteur est essentiel: pour être (re)connu au Québec, il faut l'être à Montréal. Il s'agit dès lors, pour l'écrivain aspirant à la reconnaissance, d'y bien choisir ses créneaux. C'est par rapport à ce centre que se définissent les pratiques périphériques au Québec.

L'INSTITUTION LITTÉRAIRE QUÉBÉCOISE: FAITS DE DISCOURS

Sans dénier à l'analyse institutionnelle de ces phénomènes ni son intérêt ni sa nécessité, nous croyons nécessaire d'élargir la perspective institutionnelle et de voir comment les phénomènes isolés plus haut sont au travail dans les textes. Ainsi, à cette sociologie des faits littéraires ou «sociologie des médiations», selon l'expression de Claude Duchet⁴⁷, devrait s'articuler une sociologie du texte, qu'on la nomme sociocritique ou autrement.

Mais, dans une perspective institutionnelle, quels faits de discours étudier? Sans entrer dans des considérations méthodologiques, où il nous faudrait faire large part à l'esthétique de la réception de Hans Robert Jauss, nous voudrions présenter quatre éléments textuels susceptibles d'être étudiés par et dans l'analyse institutionnelle. Ces pistes de recherche, faut-il le rappeler, ne sauraient épuiser un aussi vaste sujet.

Le personnage-écrivain dans le roman québécois

Phénomène très fréquent en littérature québécoise, la représentation de l'écrivain comme personnage romanesque fait partie de l'horizon d'attente de la littérature québécoise et, à ce titre, influence la réception des textes. Dès 1964, Jean-Charles Falardeau remarquait, parmi les personnages romanesques québécois, la «persistance» des écrivains par rapport aux professionnels, hommes d'affaires, prêtres et frères, et par rapport aux fonctionnaires⁴⁸, ce

qui est, on en conviendra, une représentation sociale qui a de quoi surprendre dans une société dont l'institutionnalisation littéraire est récente. Jean-Louis Major soulignait, en 1969, la relation entre la représentation de l'«écrivain fictif» et la dichotomie individu/société dans les romans québécois depuis les années quarante⁴⁹. Avec *le Romancier fictif* (1980), André Belleau affine l'analyse: à des romans du «code», il fait succéder des romans de la «parole», puis de l'«écriture». Par l'ampleur de son corpus, par la récurrence des figures thématiques répertoriées et de l'opposition nature-culture, Belleau isole les paramètres d'une dimension de l'actuel horizon d'attente des lecteurs québécois. Répondant à la question: «Quels sont les rapports entre l'écrivain et son travail (donc avec l'institution)?», Belleau fournit les bases d'une analyse institutionnelle qui ne soit pas que péritextuelle. On peut voir dès lors quelle est la relation entre roman et poésie: pourquoi le romancier fictif? Comment vit-il son rapport au poète fictif et aux autres figures de la création?

La question des genres et la figure de l'écrivain

En effet, la question générique semble être une des avenues les plus fécondes de l'analyse discursive dans une perspective institutionnelle. D'abord en tant que stratégie économique et symbolique: pourquoi, à certaines époques, choisir la poésie et, à d'autres, le roman? Comment expliquer la longue domination symbolique de la poésie au Québec, puis le renversement de cette domination par le roman? D'autre part, il nous semble possible d'étudier plusieurs textes de la littérature québécoise, surtout contemporaine, à partir de l'opposition, que l'on pourrait appeler interne, entre la poésie et la prose. En 1969, Gilles Marcotte voit chez les poètes de la fin des années cinquante un «rêve de la prose⁵⁰». Pierre Nepveu a étudié la même tension, aussi bien chez Saint-Denys Garneau que chez Nicole Brossard⁵¹. Personnellement, nous l'avons analysée dans l'oeuvre de Victor-Lévy Beaulieu (voir note 6). On pourrait appliquer la même pratique à plusieurs textes romanesques récents, de Ducharme et Blais à Godbout et Aquin.

Une telle approche permet même d'expliquer certains phénomènes antérieurs à l'autonomisation du champ littéraire québécois. De cette façon, Jacques Michon a en effet pu montrer que la mythification de la figure du poète Nelligan participait autant d'un «air du temps» que d'une figure de la mythification dans le texte⁵²: sans cette présence, même ténue, de l'image du poète maudit, l'oeuvre de Nelligan n'aurait pu être reçue à l'époque ni *a fortiori* mythifiée depuis. On trouve les mêmes phénomènes à l'oeuvre autour des mythes de Saint-Denys Garneau⁵³ et de Claude Gauvreau⁵⁴.

Langue et littérature

Les deux codes les plus facilement identifiables à l'intérieur de la littérature québécoise nous semblent être le code linguistique et le code historico-

littéraire. Si d'autres codes ou normes peuvent traverser la littérature québécoise contemporaine (pensons aux codes romanesques américains à l'oeuvre chez Jacques Poulin ou Victor-Lévy Beaulieu), il reste que la littérature québécoise, tant par sa langue que par son héritage culturel, relève d'un ensemble français.

La littérature québécoise est une littérature de langue française. Sans être un hypothétique, sinon carrément mythique, français *universel*, la langue parlée et écrite au Québec puise à un héritage commun qui est la langue française. Avec ses caractéristiques, qui sont différentes de celle du français parlé au Togo ou en Belgique, le français parlé au Québec établit un code qui lui est propre tout en étant subordonné au code français — non pas son opposé, quoi qu'en pensent Léandre Bergeron et autres folkloristes du même acabit. C'est *du* français, sinon *le* français.

C'est dans cette perspective qu'il faut analyser la montée du jocal au Québec — qu'on l'étudie du point de vue de la littérature régionale, de la paralittérature ou du développement de l'institution théâtrale. À ce dernier égard, Jean-Cléo Godin⁵⁵, reprenant une thèse de Pierre Gobin, mentionne que la pratique de formes théâtrales non canoniques en langue populaire a pu mener à la reconnaissance symbolique de cette langue. Une histoire institutionnelle de la langue littéraire au Québec reste à faire.

Littérature française et littérature québécoise

Littérature de langue française, la littérature du Québec est également une littérature française. Elle participe d'une même histoire littéraire, d'un même marché (même si la relation est davantage unilatérale que bilatérale), d'un même corpus classique, jusqu'à un certain point d'une même histoire et d'un même contexte culturel. Il y a donc, comme dans le cas de la langue, un code hérité d'une tradition, en l'occurrence la française. Oublier ou refuser ce code, c'est ne pas pouvoir comprendre la littérature québécoise. De la même façon, oublier le code québécois, c'est se couper d'un important élément de lecture. André Belleau a bien montré que c'est le conflit des codes dans l'institution littéraire qui donne à la littérature québécoise sa spécificité⁵⁶.

Bien que plus «récent», ce code se manifeste de plus en plus clairement dans l'écriture et la lecture littéraires au Québec. Ainsi, par exemple, un corpus est en voie de constitution qui joue de la reprise et du travail de thèmes, formes, genres québécois: c'est Victor-Lévy Beaulieu relisant des auteurs inconnus du XIX^e siècle, Pierre Turgeon reprenant Aquin dans *la Première Personne*, Yolande Villemaire, dans *Ange Amazone*, faisant de Philippe Aubert de Gaspé fils un personnage de roman, ou Jacques Poulin saluant Gabrielle Roy dans *Volkswagen Blues*. S'inventant une tradition — pour paraphraser le titre d'un article de Georges-André Vachon⁵⁷ — les écrivains québécois participent à la création d'un code québécois. Ce code coexiste, et continuera de coexister avec le code français.

Nous ne saurions conclure ces remarques sans rappeler que la distinction établie entre faits de discours et faits d'appareil n'a qu'une portée démonstrative. S'il est possible de parler de codes linguistiques, c'est que ces codes sont enseignés, repris dans les médias, acceptés ou refusés par un public lecteur — ce qui convoque à la fois les appareils scolaire, journalistique, critique, académique et commercial. S'il existe un code littéraire québécois et un code littéraire français, c'est que les institutions ont reconnu ces codes et les ont reconduits.

On pourra nous objecter que l'articulation, dans l'analyse institutionnelle, entre l'analyse matérielle de l'infrastructure et l'analyse discursive — si tant est qu'elle soit possible, ce que nous croyons et souhaitons —, est problématique. Sans la nier, nous croyons que c'est au prix de cette difficulté que l'analyse institutionnelle sera de l'analyse littéraire.

NOTES

1. Jean Royer, «Suzanne Paradis: Famille (littéraire), je vous hais!», *le Devoir*, 5 janvier 1985, p. 17 et 33.
2. Voir le vague qui entoure la notion d'institution littéraire dans l'article du *Devoir*: les termes d'«ensemble littéraire québécois», de «jeu littéraire», de «contexte littéraire québécois», de «milieu littéraire» et de «corpus littéraire» sont posés comme synonymes de celui d'institution.
3. Jacques Dubois, *l'Institution de la littérature. Introduction à une sociologie*, Bruxelles, Fernand Nathan/Labor, 1978, p. 16 (coll. «Dossiers Media»).
4. Jacques Dubois, «Institution littéraire», dans J.-P. de Beaumarchais, Daniel Couty et Alain Rey (dir.), *Dictionnaire des littératures de langue française: G — O*, Paris, Bordas, 1984, p. 1088.
5. Lise Gauvin et Jean-Marie Klinkenberg, «Croisements», dans Lise Gauvin et Jean-Marie Klinkenberg (dir.), *Trajectoires*, Bruxelles, Labor, 1985, p. 257 (coll. «Dossiers Media»).
6. Les recherches présentées ici ont été développées dans le premier chapitre de notre mémoire de maîtrise: «Victor-Lévy Beaulieu: institution, personnage, texte», Montréal, Université de Montréal, 1984, vi, 163 f.
7. Jacques Dubois, *op. cit.* (voir note 3), p. 9.
8. Pour respecter la chronologie, notons que Robert Escarpit et Jacques Dubois utilisaient l'expression «institution littéraire», dans son acception actuelle, dès *le Littéraire et le Social* (Paris, Flammarion) en 1970.
9. Jacques Dubois, «Lecture sociologique de l'histoire littéraire», *Pratiques*, numéro spécial: «Pour un nouvel enseignement du français. Colloque de Cerisy», 1979, p. 91.
10. André Belleau, «le Conflit des codes dans l'institution littéraire québécoise», *Liberté*, n° 134 (mars-avril 1981), p. 19 et 28. (Texte repris dans *Y a-t-il un intellectuel dans la salle?*, Montréal, Primeur, 1984).
11. André Belleau, «Code social et Code littéraire dans le roman québécois», *l'Esprit créateur* (Louisiane), vol. XXIV, n° 3 (automne 1983), p. 19-31.
12. Lise Gauvin, «l'Institution littéraire québécoise: une relative autonomie», dans *Lectures européennes de la littérature québécoise. Actes du Colloque international de Montréal (avril 1981)*, Montréal, Leméac, 1982, p. 279.

13. Jean-Marc Lemelin, «l'Institution littéraire et la signature», *Voix et Images*, vol. VI, n° 3 (printemps 1981), p. 426 et 412.
14. Jean-Marc Lemelin, «le Champ littéraire au Québec (Récits pragmatiques)», dans Robert Giroux et Jean-Marc Lemelin (dir.), *le Spectacle de la littérature: les aléas et les avatars de l'institution*, Montréal, Triptyque, 1984, p. 206.
15. Jacques Dubois, «Introduction» (au numéro sur «l'Institution littéraire II», de) *Littérature*, n° 44 (décembre 1981), p. 4.
16. *Idem*, *op. cit.* (voir note 3), p. 151.
17. *Ibid.*, p. 34.
18. Jacques Dubois, «Statut de l'écrivain et Condition de la production littéraire», dans *Problèmes et Méthodes de l'histoire littéraire. Colloque 18 novembre 1972*, Paris, Armand Colin, 1974, p. 106 (coll. «Publications de la Société d'histoire littéraire de la France»).
19. Jacques Dubois, «l'Institution littéraire; autonomie relative et facteurs de déstructuration», *Revue de l'Institut de sociologie*, n° 3-4, 1980, p. 644.
20. *Ibid.*, p. 645.
21. *Idem*, *op. cit.* (voir note 3), p. 32.
22. *Idem*, *op. cit.* (voir note 18), p. 107; (voir aussi note 3), p. 95.
23. André Belleau, *loc. cit.* (voir note 11), p. 16-17.
24. *Ibid.*, p. 19.
25. *Ibid.*, p. 25.
26. André Belleau, *le Romancier fictif. Essai sur la représentation de l'écrivain dans le roman québécois*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1980, 155 p. (coll. «Genres et Discours»).
27. Jean-Charles Falardeau, «les Milieux sociaux dans le roman canadien-français contemporain», dans *Notre société et son roman*, Montréal, Hurtubise HMH, 1967, p. 75-100. (Texte d'une communication présentée en 1964).
28. Jean-Louis Major, «Pour une lecture du roman québécois», *Revue d'esthétique*, n° 3, 1969, p. 251-261.
29. André Belleau, «Conditions d'une sociocritique», *Liberté*, n° 111 (mai-juin 1977), p. 111-117 et «la Démarche sociocritique au Québec», *Voix et Images*, vol. VIII, n° 2 (hiver 1983), p. 299-310. (Textes repris dans *Y a-t-il un intellectuel dans la salle?*, Montréal, Primeur, 1984).
30. André Belleau, «Culture populaire et Culture 'sérieuse' dans le roman québécois», *Liberté*, n° 111 (mai-juin, 1977), p. 31-36 et «Carnavalisation et Roman québécois: mise au point sur l'usage d'un concept de Bakhtine», *Études françaises*, vol. XIX, n° 3 (hiver 1983-84), p. 51-64. (Textes repris dans *Y a-t-il un intellectuel dans la salle?*, Primeur, 1984).
31. Jacques Michon, «la Poétique d'Émile Nelligan», *Revue des sciences humaines*, n° 173 (janvier-mars 1979), p. 25-35 et *Émile Nelligan. Les Racines du rêve*, Montréal et Sherbrooke, Presses de l'Université de Montréal et Éditions de l'Université de Sherbrooke, 1983, 178 p. (coll. «Lignes québécoises»).
32. Jacques Dubois, *op. cit.* (voir note 3), p. 151-181.
33. Cette capitalisation a été étudiée par Vincent Nadeau et Michel René dans «Histoire d'une littérature industrielle», *le Phénomène IXE-13*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1984, p. 7-70. Sur l'édition au XIX^e siècle et le monopole du clergé, voir, entre autres, Maurice Lemire, «les Relations entre écrivains et éditeurs au Québec au XIX^e siècle», *l'Imprimé*

- au Québec: aspects historiques (18^e-20^e siècles), sous la direction d'Yvan Lamonde, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1983, p. 207-224. Sur l'édition pendant et après la Guerre, voir Jacques Michon, «l'Édition littéraire au Québec, 1940-1960», dans Groupe de recherche sur l'édition littéraire au Québec, *l'Édition littéraire au Québec*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, Département d'études françaises, 1985, p. 1-26; voir aussi, du même auteur, «les Revues littéraires d'avant-garde au Québec de 1940 à 1970», dans Lise Gauvin et Jean-Marie Klinkenberg, *op. cit.* (voir note 5), p. 117-127. Sur toute la question de la jeunesse de l'institution, voir Jean-Marc Lemelin, *loc. cit.* (voir note 14), p. 213-220.
34. Jacques Michon, «l'Édition littéraire au Québec», *op. cit.* (voir note 33), p. 11.
35. «Il y a donc un point optimum de conscience collective, comme aussi d'affinement de la culture, au-delà duquel la production d'oeuvres valables devient possible; et non seulement possible, mais nécessaire. À partir de ce moment, une communauté nationale produit spontanément les oeuvres dont elle a besoin; et elle les consomme, cela va sans dire. Les oeuvres existent, étant lues. Mais tout d'abord, on les lit parce qu'elles existent intensément, dans le rapport qu'elles entretiennent avec une conscience créatrice profondément enracinée dans la conscience nationale. Or, tout indique que le Canada français est parvenu à ce point optimum, depuis la dernière guerre.» (G.-André Vachon, «le Domaine littéraire québécois en perspective cavalière», dans Pierre de Grandpré (dir.), *Histoire de la littérature française du Québec*, Montréal, Beauchemin, 1967, p. 30.)
36. Jean-Cléo Godin, «le Théâtre au Québec; vers une institution», dans Lise Gauvin et Jean-Marie Klinkenberg (dir.), *op. cit.* (voir note 5), p. 103-113.
37. Gilles Marcotte, «Institution et Courants d'air», *Liberté*, n° 134 (mars-avril 1981), p. 5.
38. Jean-Marie Klinkenberg, «la Production littéraire en Belgique francophone. Esquisse d'une sociologie historique», *Littérature*, n° 44 (décembre 1981), p. 46.
39. Voir Pierre Popovic, «Éditer de la poésie...: un acte politique? Réflexion sur quelques stratégies éditoriales», dans *Lectures européennes de la littérature québécoise*, *op. cit.* (voir note 12), p. 312-320; Jeanne Demers et Line McMurray, «le Manifeste, poulx de l'institution littéraire», dans Lise Gauvin et Jean-Marie Klinkenberg, *op. cit.* (voir note 5), p. 45-53; Jean-Marie Klinkenberg, *loc. cit.* (voir note 38). Dans le même ordre d'idées, Pierre Popovic parle de la «capacité de protection de l'institution littéraire québécoise» qui serait «très forte» («les Revues poétiques en Belgique francophone et au Québec (fonctionnement et rôles; ébauche comparative)», dans Lise Gauvin et Jean-Marie Klinkenberg, *op. cit.* (voir note 5), p. 136).
40. Gilles Marcotte, *loc. cit.* (voir note 37), p. 15.
41. *Idem*, «Table ronde: l'institution littéraire», dans *Lectures européennes de la littérature québécoise. Actes du Colloque international de Montréal (avril 1981)*, *op. cit.*, p. 303.
42. Jacques Dubois, «Note sur les régionalités littéraires», dans *Lectures européennes de la littérature québécoise. Actes du Colloque international de Montréal (avril 1981)*, *op. cit.*, p. 281.
43. Claude Duchet, «Table ronde: l'institution littéraire», dans *Lectures européennes de la littérature québécoise. Actes du Colloque international de Montréal (avril 1981)*, *op. cit.*, p. 298.
44. Gilles Marcotte, «Table ronde: l'institution littéraire», *loc. cit.* (voir note 41), p. 298.
45. Voir Manon Brunet, «la Place de l'écrivain québécois dans l'institution littéraire québécoise», dans *le Coq et la Plume*, Bruxelles, Direction générale de la culture du Ministère de la communauté française, 1984, p. 69-80. Et ceci, de Robert Mélançon: «La littérature québécoise est à certains égards une institution obèse, gavée de subventions. Elle fonctionne en

circuit fermé sans que le public, cet empêcheur d'imprimer en rond, puisse en régulariser le cours. Elle se développe dans un espace abstrait, entre les salles de cours et les colloques, entre les jurys de prix littéraires et les jurys de thèses ès-lettres, entre le comité d'attribution des bourses aux écrivains et le comité d'attribution des subventions aux éditeurs. C'est un monde clos, aseptisé, sans consistance, protégé de tout risque, parfaitement irréel et sans la moindre pertinence» («Prière d'insérer ou Pourquoi Nicole Brossard est un grand écrivain?», *Liberté*, n° 155 (octobre 1984), p. 103).

46. Jacques Michon, «les Revues littéraires d'avant-garde au Québec de 1940 à 1970», *loc. cit.* (voir note 4), p. 125.
47. Claude Duchet, «Positions et Perspectives», *Sociocritique*, Paris, Fernand Nathan, 1979, p. 3-8 (coll. «Nathan-Université»).
48. Jean-Charles Falardeau, *op. cit.* (voir note 27), p. 96.
49. Jean-Louis Major, *loc. cit.* (voir note 28), p. 256s.
50. Gilles Marcotte, *le Temps des poètes. Description critique de la poésie actuelle*, Montréal, Hurtubise HMH, 1969, p. 221-222.
51. Pierre Nepveu, «Abel, Steven et la souveraine poésie», *Études françaises*, vol. XIX, n° 1 (printemps 1983), p. 27-40; «A (Hi)story that Refuses the Telling: Poetry and the Novel in Contemporary Québécois Literature», *Yale French Studies*, n° 65 (1983), p. 90-105; «la Prose du poème», *Études françaises*, vol. XX, n° 3 (hiver 1984-1985), p. 15-27.
52. Jacques Michon, *loc. cit.* (voir note 31).
53. Jean-Louis Major, «Petit Exercice à propos du mythe de Saint-Denis Garneau», *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. XLII, n° 4 (octobre-décembre 1972), p. 528-549.
54. Jacques Marchand, *Claude Gauvreau, poète et mythocrate*, Montréal, VLB éditeur, 1979, 443 p.
55. Jean-Cléo Godin, *op. cit.* (voir note 36).
56. André Belleau, *loc. cit.* (voir note 11).
57. Georges-André Vachon, «Une tradition à inventer», dans *Littérature canadienne-française*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1969, p. 267-289. (Conférences J. A. de Sève).